

DECRET N° 98-107 DU 23 avril 1998
Portant nomination du commissaire général
du Festival Panafricain de Musique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur **BEMBET Christian-Gilbert** est nommé commissaire général du Festival Panafricain de Musique .

Article 2.- Monsieur **BEMBET Christian-Gilbert** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur .

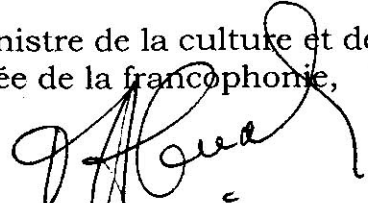
Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel .

Fait à Brazzaville, le **23 avril 1998**

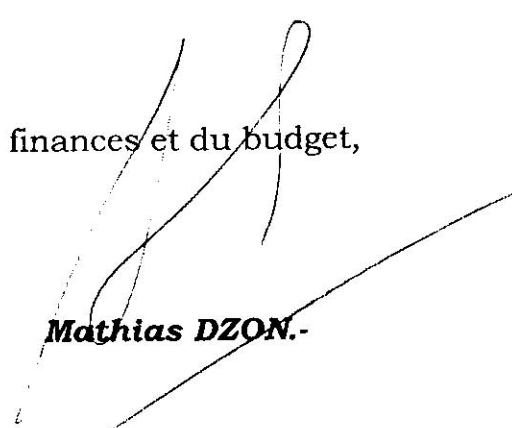
Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

La ministre de la culture et des arts,
chargée de la francophonie,


Mambou Aimée GNALI.-

Le ministre des finances et du budget,


Mathias DZON.-